

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUCH - 3201 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 27/02/2026 - 659 - 2023 B 00604 - 980 149 793 - A'BATTI

DECLARATION DE CONFORMITE DES COMPTES ANNUELS

Article 122-1 du code de commerce
Annexe 1-2 du code de commerce

1. Désignation

Désignation de l'entité concernée : SA ABA
Forme juridique : SA ABA
Forme juridique : SA ABA

2. Objet de la déclaration

La présente déclaration a pour objet de certifier que les comptes annuels de l'entité concernée, pour l'exercice clos le 31/12/2017, sont conformes aux dispositions de l'article 122-1 du code de commerce.

3. Contenu de la déclaration

La présente déclaration a pour objet de certifier que les comptes annuels de l'entité concernée, pour l'exercice clos le 31/12/2017, sont conformes aux dispositions de l'article 122-1 du code de commerce.

La présente déclaration a pour objet de certifier que les comptes annuels de l'entité concernée, pour l'exercice clos le 31/12/2017, sont conformes aux dispositions de l'article 122-1 du code de commerce.

Fait à Paris, le 31/12/2017.

Signature

Signature

La présente déclaration a pour objet de certifier que les comptes annuels de l'entité concernée, pour l'exercice clos le 31/12/2017, sont conformes aux dispositions de l'article 122-1 du code de commerce.

Fait à Paris, le 31/12/2017.

Exercice ouvert le	01/01/24	et clos le	31/12/24	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS A'BATTI 14 CHEMIN DU JACOUTET 32170 ESTAMPES	
SIRET 9 8 0 1 4 9 7 9 3 0 0 0 1 3	Mél : sas.abatti32@gmail.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE
Activités exercées Travaux d'isolation
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>	☐
Autres dispositifs	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 <i>sexdecies</i>	☐
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 <i>duodecies</i>	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	☐
		France ruralités revitalisation FRR, art. 44 <i>quindecies A</i>	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		20 477	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case)	
--	---	--

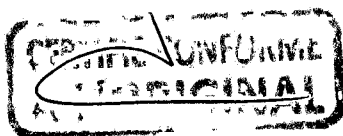
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	N°

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
Comptabilité Gestion Océan 70 route de Saint Jean d'Angély 17100 FONTCOUVERTE			
Tél : 0546938600		Tél :	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant :	
		Date : 03/03/25 Lieu : ESTAMPES	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire	
		ABADIE	
Signature			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☒ prestataire : 34271629700037 Comptabilité Gestion Océan 70 route de Saint Jean d'Angély 17100 FONTCOUVERTE			



[The page contains extremely faint, illegible markings and noise.]

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		SAS A'BATTI		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		14 CHEMIN DU JACOUTET		32170 ESTAMPES			
SIRET		9 8 0 1 4 9 7 9 3 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 3			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 2 0 2 4			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions			
		1		2			
				Net			
				3			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012	
		{	Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *			028	49 875	030	7 699
	Immobilisations financières * (1)			040	40	042	40
	Total I (5)			044	49 915	048	7 699
ACTIF CIRCULANT	STOCK	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	830	052	830
		Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	9 413	070	9 413
			Autres* (3)	072	11 009	074	11 009
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	10 955	086	10 955	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	32 206	098	32 206	
	Total général (I + II)		110	82 121	112	7 699	
PASSIF				Exercice N NET			
				1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	500		
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126	50		
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131	)	132	15 398	
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136	20 477		
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142	36 425		
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	19 443		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	2 013		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	13 926		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169		169	141	172	2 616	
	Comptes courants d'associés			173			
	Autres dettes			175			
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176	37 997			
Total général (I + II + III)			180	74 422			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	15 257	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		* Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	38 276	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	981	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

The image shows a document with a grid-like structure, possibly a ledger or a form. The grid is composed of horizontal and vertical lines, creating a series of rectangular cells. The text within the cells is mostly illegible due to the low quality of the scan, but some fragments are visible. The overall layout suggests a structured data entry system.

SAS A'BATTI

SAS au capital de 500 euros

Siège social : 14 CHEMIN DU JACOUTET 32170 ESTAMPES

RCS n°980149793- RCS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 09 JUIN 2025

Le 09/06/2025

à 09h00

au siège social

Le soussigné Mr ABADIE MICKAEL, actionnaire unique, de la société SAS A'BATTI, société par actions simplifiée au capital de 500 euros,

A préalablement exposé ce qui suit :

Mr ABADIE MICKAEL, actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2024.

A mis à disposition les documents suivants :

- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).

A pris les décisions suivantes :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce.
- Situation des comptes courants de l'actionnaire à la date de clôture.

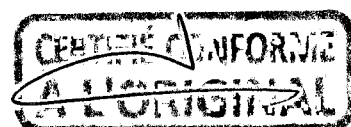
Décision N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Présidence de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'actionnaire unique approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés par la Présidence et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 20 477,03 Euros.

L'actionnaire unique prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'actionnaire unique approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Présidence au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus entier à la Présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.



RECEIVED
U.S. DEPARTMENT OF JUSTICE
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
WASHINGTON, D.C. 20535

MEMORANDUM FOR THE DIRECTOR

SUBJECT: [Illegible]

TO: [Illegible]
FROM: [Illegible]
DATE: [Illegible]

[Illegible text block containing multiple paragraphs of a memorandum report]

Décision N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 20 477,03 Euros formant un résultat affectable de 20 477,03 Euros, l'actionnaire unique décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 20 477,03 Euros ;

Décision N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L227-10 du code de commerce

L'actionnaire unique approuve les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce et mentionnées dans le rapport spécial établi à cet effet.

Décision N° 4 - Situation du compte courant de l'actionnaire à la date de clôture

L'actionnaire unique constate la situation de son compte courant, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

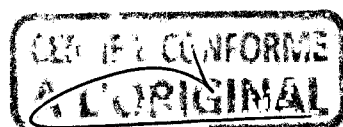
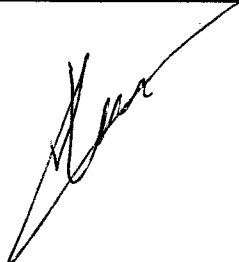
- Un solde Débiteur de 980,95 Euros.
- Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Fait à ESTAMPES,
Le 09/06/2025.

Signature de l'actionnaire unique, Mr ABADIE MICKAEL :



1. Introduction

The purpose of this report is to provide a detailed analysis of the data collected during the experiment. The results are presented in the following sections.

2. Methodology

2.1 Experimental Setup

The experiment was conducted in a controlled environment. The data was collected using a specialized software package.

2.2 Data Collection

The data was collected over a period of 24 hours. The results are presented in the following sections.

2.3 Analysis

The data was analyzed using statistical methods. The results are presented in the following sections.

2.4 Conclusion

2.5 References

2.6 Appendix